

RESERVOIRS : TRAITEMENT DES FUITES et ODEURS

1. OBJET

Cette fiche support a pour but de donner la méthodologie de traitement des appels d'urgence pour **fuites ou odeurs sur réservoirs** et de rappeler un certain nombre de paramètres techniques.

2. TRAITEMENT DE L'APPEL POUR ODEUR :

Une odeur de gaz peut être causée par :

- Une fuite de gaz
- Une concentration importante d'odorisant apparaissant lorsque la quantité de Gaz contenu est très faible (jauge proche de zéro). Cette odeur est qualifiée « d'odeur de fin de cuve ». Ce phénomène est lié à la décantation naturelle de l'odorisant plus lourd que les GPL et qui s'accumule en partie basse des réservoirs.
- Une odeur extérieure ou non identifiée (égout, déchetterie,...)

L'odeur doit toujours être considérée comme une fuite potentielle.

Mise en sécurité

Prendre les dispositions nécessaires afin de sécuriser les personnes.

Dès le rappel vers le client, lui transmettre les consignes de sécurité suivantes :

- Ne pas fumer
- Ne pas manipuler les appareils électriques (ne pas éteindre ou allumer ceux-ci)
- Ne pas téléphoner à proximité de la fuite/odeur de gaz.
- Supprimer les sources d'ignition potentielles si nécessité d'évacuation (couper les énergies au plus loin de la fuite/odeur, au compteur par exemple)
- Si nécessaire, établir un périmètre de sécurité autour de la citerne et empêcher d'autres personnes d'approcher.

3. DIAGNOSTIC

Demander au client d'indiquer son niveau de jauge.

Rappel :

- Si la jauge est à zéro ou très basse, l'odeur peut être due au mercaptan resté au fond du réservoir.
- S'il reste du gaz dans le réservoir, l'appel doit être traité comme une fuite.

Etablir un diagnostic complet à l'aide des questions types (non exhaustif) d'aide au diagnostic sur indications client ainsi que de la matrice d'aide à la qualification d'une fuite:

- Quel type de réservoir ? enterré ou aérien, capacité ? ⇒ en déduire les points de fuite potentiels
- A quelle date a eu lieu la dernière livraison ? ⇒ suspecter fuite sur jauge point haut, joint D.C.E
- ...
- Où se situe la fuite/odeur de gaz ? autour de la citerne, à l'intérieur du logement ?
- A quelle occasion avez-vous repéré la fuite / l'odeur ?
- Depuis quand l'odeur est-elle présente ?
- Avez-vous fermé le robinet départ gaz (RDG) ? si oui, l'odeur a-t-elle diminuée depuis la fermeture ?

Selon les circonstances et les éléments collectés, demander au client s'il accepte de procéder à un test d'étanchéité de ces équipements avec de l'eau savonneuse afin de déterminer de manière précise l'origine de la fuite et déclencher l'intervention adaptée.

- **S'assurer au préalable que la réalisation du test ne présente aucune mise en danger de la personne réalisant l'opération (pénétration dans un nuage de gaz).**

4. RAPPELS TECHNIQUES

4.1 Généralités

Le robinet départ gaz (RDG) autorise l'ouverture et la fermeture de l'alimentation en gaz par la manœuvre de son volant rouge.

(-) sa fermeture n'étanche pas une fuite sur prise manométrique et jauge point haut

Le détendeur régule à 1,5 bar (installation propane domestique, débit de 40kg/h) la pression du gaz à l'entrée de l'installation client.

Le détendeur peut être équipé d'une « entrée de dépannage » afin d'y raccorder une ou des bouteille(s) de gaz pour alimenter l'installation du client en cas de rupture d'approvisionnement du réservoir.

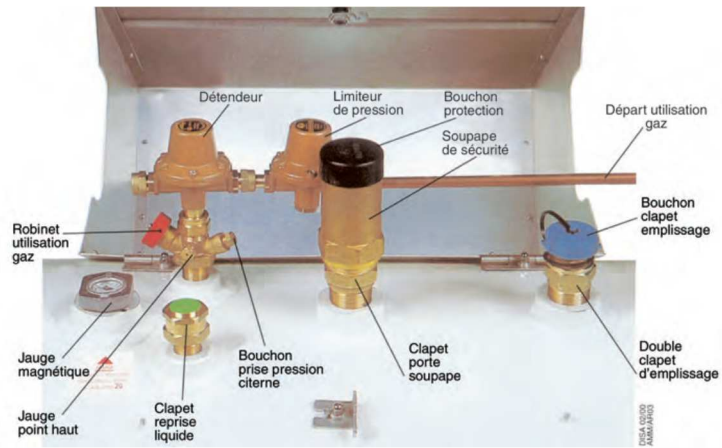
Le limiteur de pression monté depuis 1993 protège l'installation du client en cas de défaillance du détendeur monté en amont du limiteur (celui-ci est réglé à 1,75 bar pour une installation propane domestique, débit 35kg/h).

Toutes les installations ne sont pas équipées de limiteur de pression.

Le raccord isolant (n'est monté que sur les réservoirs enterrés sous protection cathodique) : Il sert à isoler électriquement l'installation du client du réservoir enterré maintenu sous protection cathodique.

4.2 Réservoir petit vrac

Aérien :

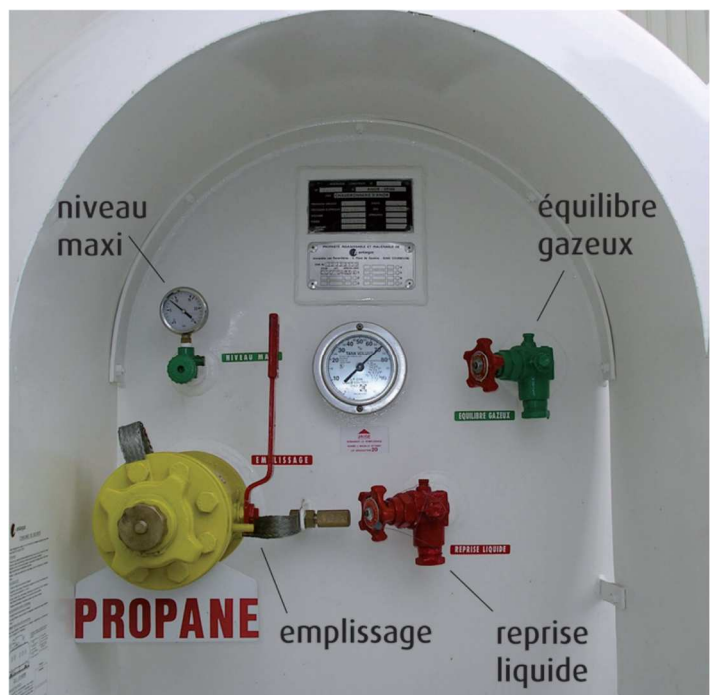


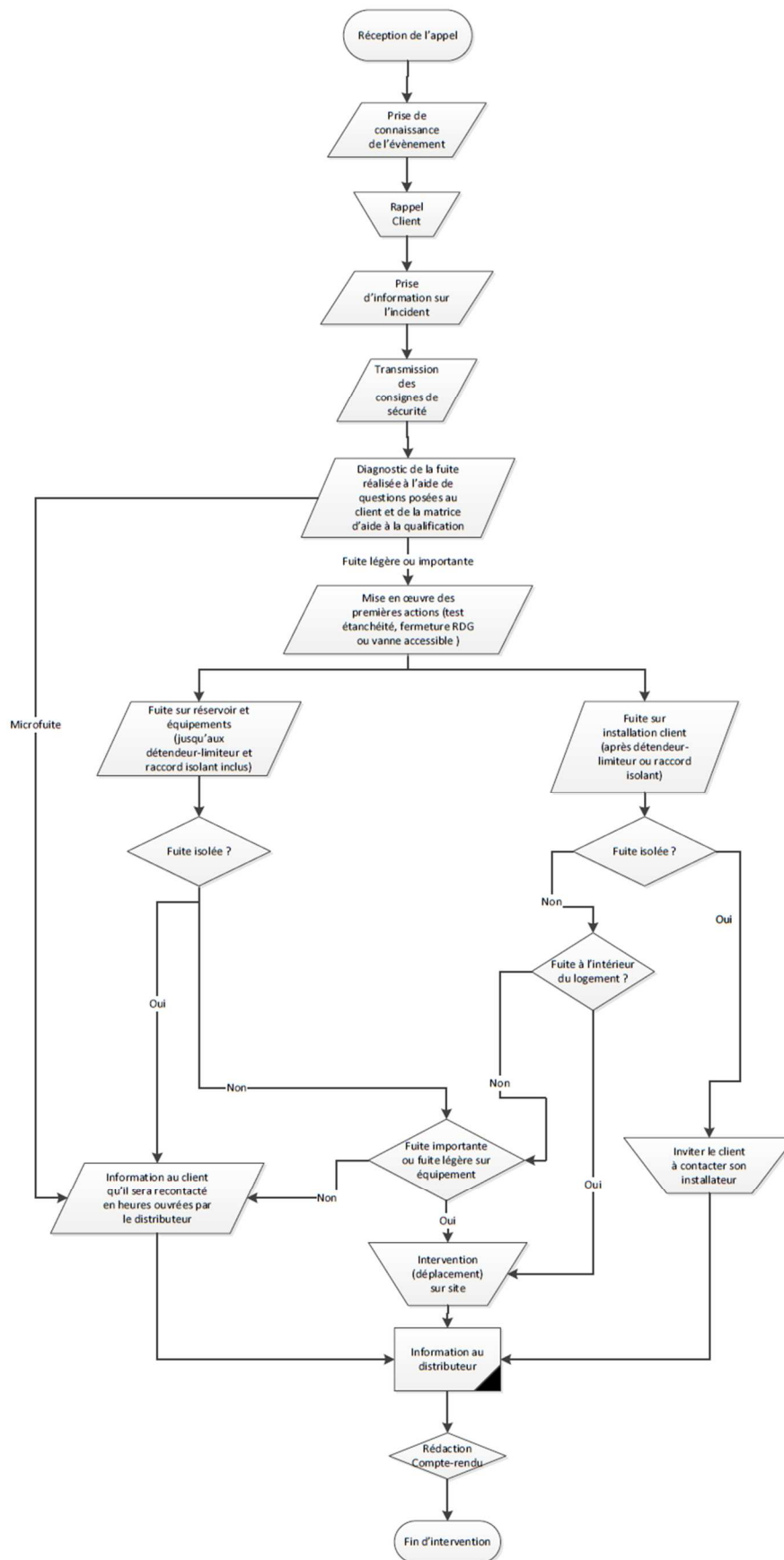
Enterré :



4.3 Réservoir gros vrac

Ils peuvent être équipés de groupe de pompage pour assurer la distribution d'une installation annexe du client ou d'une borne de distribution.





N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 1	25/10/2016	Edition originale

Ce document est une fiche support établie par le CFBP à l'intention des sociétés du SPA

CFBP – Comité Français du Butane et du Propane - La Défense, 8 Terrasse Bellini, 92700 PUTEAUX Cedex – France
Tel. 33(0)1 41 97 02 80 – Fax. 33(0)1 41 97 02 89 - www.cfbp.fr